

# V.S.S.T. '2001

**VEILLE STRATEGIQUE**

**SCIENTIFIQUE**



**TECHNOLOGIQUE**

Systèmes d'Information Elaborée  
Bibliométrie, Linguistique  
Intelligence Economique



***PROGRAMME***

**BARCELONE**

**15-19 octobre 2001**

ORGANISATION : FPC/UPC - IRIT - SFBA

## Objectifs

Le colloque **VSST'2001** est organisé pour présenter des travaux de recherche et de développement industriel innovants dans le domaine des systèmes de **Veille Stratégique Scientifique et Technologique**.

Les données scientifiques et techniques, qu'elles soient textuelles ou factuelles, formelles ou informelles, constituent des mines d'informations stratégiques aussi bien pour les décideurs (intelligence économique, veille concurrentielle) que pour les chercheurs et les ingénieurs (veille scientifique et technologique).

Cependant, devant la masse croissante d'information, les organismes ont besoin de systèmes d'aide à l'analyse de plus en plus performants. Ces systèmes doivent offrir des possibilités d'exploration très fine et de représentation synthétique de l'information recueillie et des nouvelles connaissances déduites. En amont, ils doivent assurer la collecte, la sélection et le filtrage de l'information électronique disponible dans des bases spécialisées internes, externes et sur Internet, ainsi que la prise en compte des données informelles collectées, sur le terrain, par les différents acteurs de la veille. En aval, pour la restitution des résultats, ils doivent privilégier l'ergonomie dans les fonctions de présentation, de navigation et de synthèse.

Dans cette troisième édition du colloque VSST, un intérêt tout particulier sera accordé aux méthodes et applications qui garantissent une exploitation efficace des grandes masses de documents et qui sont porteuses d'une réelle plus-value informationnelle : collecte et extraction d'informations pertinentes, exploration, analyse et synthèse, interactivité dans les systèmes de découverte.

Cette année, VSST se déroulera selon les schémas complémentaires suivants :

- 16 sessions plénières présentant les derniers travaux en matière de veille et regroupant 33 Full papers et 30 short papers,
- 8 tables rondes en fin de journée le mardi et le mercredi sur les sujets abordés dans les sessions ainsi que sur des problèmes d'actualité et des nouveautés,
- le jeudi, présentation de la majeure partie des outils de veille lors de 4 sessions outils organisées en marge du colloque et suivies de démonstrations et d'ateliers,
- des posters sessions organisées matin et après-midi au cours des poses de 30',
- des démonstrations, des ateliers et des animations, tout au long du colloque.

## Patronage

Le colloque est placé sous le patronage :

Du Centre de Recherche Rétrospective de Marseille (CRRM),  
de l'Université Paul Sabatier de Toulouse (UPS),  
de l'Université Polytechnique de Catalogne (UPC),  
du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

## Organisation

Ces troisièmes journées VSST sont organisées, conjointement par **I'IRIT** (Institut de Recherche en Informatique de Toulouse), la **FPC** (Fondation Polytechnique de Catalogne) et la **SFBA** (Société Française de Bibliométrie Appliquée).

## Ce colloque s'adresse

aux chefs d'entreprises et décideurs,  
aux responsables de stratégie scientifique,  
aux départements de R&D,  
aux chefs de projets,  
aux acteurs du traitement de l'information,  
aux prestataires de service en VSST,  
aux chercheurs, ingénieurs, développeurs.

## Lieu du colloque

Salle de conférences de la Fondation Polytechnique de Catalogne  
Universitat Politècnica de CATALUNYA  
Edifici Vèrtex - Plaza Eudabi Güell, 6 - 08034 Barcelona

## Hébergement

L'hébergement est à la charge des participants. Nous vous recommandons de consulter, sur notre site web, la liste des hôtels conseillés :

<http://atlas.irit.fr> rubrique *hôtels conseillés sur Barcelone*

Une navette assurera chaque jour les transferts entre le Centre Ville et le lieu du colloque qui est aussi desservi par le Métro.

## Adresse du Secrétariat

**SECRÉTARIAT DES JOURNÉES VSST'2001**  
**Boîte Postale 4124**  
**F-31030 Toulouse cedex 4**

tél : (33) 05.61.55.67.81 ou (33) 05.53.77.88.33  
fax : (33) 05.61.55.62.58 ou (33) 05.53.77.88.34  
e-mail : vsst2001@irit.fr W3: <http://atlas.irit.fr>

## Appel à posters

Pendant toute la durée du colloque, nous vous proposons d'exposer vos posters avec une présentation orale de quelques minutes durant les pauses. Ces posters feront également l'objet, si vous le souhaitez, d'une publication dans les Actes.

Envoyez vos projets dès à présent. **Date limite : 15 septembre 2001.**

## Exposition permanente

Des produits de veille et des services seront présentés tous les jours dans le hall de l'auditorium de l'UPC. Si vous désirez participer activement à cette exposition permanente, vous pouvez contacter le secrétariat des journées pour information.

## Ateliers

En marge des sessions, des ateliers seront organisés autour des produits de veille présentés lors de la journée "outils" du jeudi. Certains prototypes présentés au cours des sessions plénières pourront aussi être testés. Des ateliers de jeux autour de la veille seront proposés durant les pauses, ainsi que le mercredi soir parallèlement aux tables rondes.

8h30-10h00 Accueil des congressistes à l'aéroport puis dans le hall de l'UPC

## Séance d'ouverture

10h00-11h00 Ouverture des Journées VSST'2001 par :  
P. ESCORSA, Président du Comité Scientifique 2001,  
B. DOUSSET, Représentant du Comité d'Organisation 2001,  
H. DOU, Représentant de la SFBA,  
C. LONGEVIALLE, Représentant de la DGA.



## Session 1 - Sources d'information

Président : **Ramón MASPONS BOSCH**, UPC/Iale Tecnologia, Barcelone

11H30-12H00 [Collecte d'information bibliographique : Catalogues d'éditeurs sur Internet versus bases classiques](#), M.TROUCHET, Alsthom-Transport, Tarbes.

12H00-12H30 [Un système d'aide à l'indexation et à la recherche d'information sur le web](#), L. BOUZIDI, IAE Univ. Lyon 3.

12H30-13H00 [Réhabilitons les doublons !](#) E. NAUER, LORIA, Nancy.



## Session 2 - Fouille d'information

Président : **Olivier JOUVE**, LexiQuest SA, Paris

15h00-15h30 [Eureka : software pour l'analyse de données textuelles](#), J.P. OLIVEIRA, L.K. WIVES, L. VARGAS, Univ. Fédérale du Rio Grande du Sud, Brésil.

15h30-16h00 [Apport d'une méthodologie de recherche de termes en corpus dans un processus de KDD : application de veille en biologie moléculaire](#), J. ROYAUTE, C. FRANCOIS, D. BESAGNI, INIST, Nancy.

16h00-16h30 [Fouiller un corpus en structurant sa terminologie](#), O. FERRET, C. FLUHR, F. ROUSSEAU-HANS, J-L. SIMONI, CEA, Gif-sur-Yvette.



## Session 3 - Systèmes d'information

Président : **Henri SAMIER**, Université d'Angers

17h00-17h30 [Veille et mémoire d'entreprise : Une synergie serait elle envisageable au travers du retour d'expérience ?](#) F. BERENGUIER, P. HASSANALY, LVI/St Jérôme, Marseille.

17h30-18h00 [Les services d'information dans le monde globalisé : tendances et stratégies](#), C.H. DA SILVA, M.C. SOARES GUIMARAES, INT Rio de Janeiro, Brésil, L. QUONIAM, CENDOTEC, Sao-Paulo, Brésil, H. DOU, CRRM, Marseille.

18h00-18h15 [Mise en application de la technologie XML au sein du projet «TELA»](#), C. COLIN, Kika Medical SA, Nancy, S.C. LARA, LORIA, Nancy, A. DURAND-SALMON, C. MATHULIK, V. VIGNERON, Kika Medical SA, Nancy.

18h15-18h30 [Une réponse en termes de systèmes d'informations aux défis de la protection sociale dans les grands pays industrialisés: les réseaux de santé](#), C. BOURRET, D. LAURENT, E. SCARBONCHI, IFIS, Univ. Marne-la-Vallée.

**Réception offerte par L'Université Polytechnique de Catalogne - 19h00**

## Session 4 - Ingénierie des systèmes de veille I

Présidente : **Maryse COLLETIS-SALLES**, Université Toulouse1

- 9h30-9h45 [Comment créer un contexte favorable à la juste expression des besoins réels en information](#), S. BECQ, Préveil, Trégon.
- 9h45-10h00 [Conception d'un système de veille : une approche par le concept d'environnement pertinent](#), C. MARCON, LABCIS-ICOMTEC, Univ. de Poitiers.
- 10h00-10h30 [Développement d'applications et intégration de bases de données hétérogènes : une approche méthodologique](#), G. SALZANO, Univ. Marne-la-Vallée.
- 10h30-11h00 [Veille et management des compétences : application de la démarche de veille aux métiers numériques](#), P. DUMAS, Y. BERTACCHINI, C. DEJOUX, Univ. de Toulon et du Var, C. DUMAS, La Poste, St-Raphael.



## Session 5 - Ingénierie des systèmes de veille II

Président : **Nicolas MOINET**, Université de Poitiers

- 11H30-11H45 [Mise en place de structure d'intelligence économique : bonnes pratiques et points de vigilance](#), R. EPPSTEIN, C. PAOLI, ISIS/CESD, Univ. Marne la Vallée
- 11H45-12H00 [Une pédagogie innovante pour l'initiation à la création d'entreprise](#), M.C. LACOUR, F. BOURRET, Univ. Marne-la-Vallée, M.L. MICHELI, Univ. Paris 7
- 12H00-12H30 [Documents, données et méta-données : une approche mixte pour un système de veille](#), L. BERTI-EQUILLE, IRISA, Rennes, D. GRAVELEAU, CTSN, Toulon.
- 12H30-13H00 [Les besoins des PME en information d'Intelligence Economique : présentation des résultats d'une enquête en Midi-Pyrénées](#), M. COLLETIS-SALLES, Univ. Toulouse 1.



## Session 6 - Gestion des connaissances

Président : **Claude CHRISMENT**, IRIT/UPS, Université de Toulouse 3

- 15h00-15h15 [Gestion stratégique des savoirs et changements organisationnels, entre savoir et méta-cognition](#), C. NOSAL, Univ. de Colmar.
- 15h15-15h30 [Système expérimental pour la gestion des connaissances et du savoir](#), E. GIRAUD, C. RIFFAUT, CRRM, Marseille, A. BERTHON, IUFM/UNIMECA, Marseille.
- 15h30-16h00 [Gestion des connaissances et veille : vers un guide méthodologique pour améliorer la collecte d'informations](#), T. TOUNKARA, Univ. Paris Dauphine, P. BENHAMOU, ONERA, Châtillon, F. DEVALLAN, RENAULT, Guyancourt.
- 16h00-16h30 [Analyse en ligne de l'information : une approche permettant l'extraction d'informations stratégiques basée sur la construction de composants de connaissance](#), L. GRIVEL, S. GUILLEMIN-LANNE, P. COUPET, C. HUOT, TEMIS, Paris.



- 17h00-18h30 *Tables rondes et ateliers (voir encadré)*  
*Repas de gala - 20h30*

## Session 7 - Intelligence économique I

- Président : **Michel DORBAN**, Université de Louvain la Neuve
- 9h30-9h45 Une démarche intégrée d'intelligence économique dans la région de Caxias do Sul (R.S., Brésil), P. FAYARD, LABCIS-ICOMTEC, Univ. de Poitiers, A.C. FACHINELLI, Université de Caxias do Sul, Brésil.
- 9h45-10h00 The Territorial Competitive Intelligence : a network concept, Y. BERTACCHINI, Univ. de Toulon et du Var, H.DOUC, CRRM, Marseille.
- 10h00-10h30 Text Mining : the new competitive intelligence frontier. Real application cases in industrial, banking and telecom/SMEs world., A. ZANASI, IBM Market Intelligence, Modène, Italie.
- 10h30-11h00 Technological competitive intelligence in a research centre in Mexico. Evolution after implementation of intelligence software tools, R. CASSAIGNE-HERNANDEZ, UNAM, Mexico, G. ORTIZ-GALLARDO, Institut Mexicain du Pétrole, Mexico.



## Session 8 - Intelligence économique II

- Président : **Alessandro ZANASI**, IBM Market Intelligence, Modène
- 11H30-11H45 Le projet Intelligence Economique, P. DEGOUL, EDSI-Technologie, Strasbourg.
- 11H45-12H00 La sûreté économique comme stratégie de contre intelligence économique, L. ALEXANDRE-LECLAIR, IAE, Univ. Lyon 3.
- 12H00-12H30 Inteligencia competitiva y transferencia de tecnología : aplicaciones para el desarrollo de la vinculación universidad - empresa, R. MASPONS BOSCH, Univ. Politècnica de Catalunya, Terrassa, Espagne.
- 12H30-13H00 Entorno conceptual y práctico de la inteligencia empresarial y la gestión del conocimiento en Cuba, E. OROZCO, Biomundi/IDICT, Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente, La Habana, Cuba.



## Session 9 - Les réseaux de veille

- Président : **Claude MAHIEU**, L'Oréal, Aulnay-sous-Bois
- 15h00-15h15 Cycle de vie et courbe d'apprentissage de produits complexes : le cas des outils coopératifs de management des connaissances, J.P. BERNAT, Consultant, C. MARCON, LABCIS-ICOMTEC, Univ. de Poitiers.
- 15h15-15h30 Quelle est la place d'une activité de veille externe dans un réseau d'entreprises ? P. URSO, B. VACHER, École des mines d'Albi-Carmaux.
- 15h30-15h45 La veille en réseau. Une démarche d'intelligence collective pour identifier les acteurs des hautes technologies en France, A. CHATARD, F. PURROY, Deloitte & Touche, Marseille.
- 15h45-16h00 Communautés virtuelles : outils pour la collecte de données factuelles et informelles, L. VARGAS, Lilia, , Carlo G. P BELLINI, Univ. Fédérale du Rio Grande du Sud, Brésil.
- 16h00-16h30 Le rôle des communautés professionnelles de l'entreprise dans l'organisation de la veille stratégique, P. DARANTIERE, Interlops, Nantes, N. MOINET, Univ. de Poitiers.



- 17h00-18h30 **Tables rondes (voir encadré) Soirée libre**

## Session 10 - Applications (salle 1)

- Président : **Clément PAOLI**, CESD, Université de Marne la Vallée
- 9h30-9h45 [Mise à disposition de demande de brevet](#), W. B. G. BARROSO, L. QUONIAM, CRRM, Univ. Aix-Marseille
- 9h45-10h00 [Contribution à la définition et au positionnement du concept de veille appliquée aux sciences juridiques : cas du courrier électronique](#), M. LEBRETON, CRRM, Marseille, Y. BERTACCHINI, Univ. de Toulon et du Var.
- 10h00-10h30 [La génération de documents virtuels dans les bibliothèques électroniques, application aux textes juridiques](#), MERCEDES-MARTINEZ M., P. DE LA FUENTE, Univ. de Valladolid, S. CRUZ-LARA, J-C. DERNIAME, LORIA, Nancy.
- 10h30-11h00 [Mapping research in sintered materials : a technical intelligence approach](#), M. RODRIGUEZ-SALVADOR, Univ. de Monterrey, Mexique.



## Session 11 - Applications

- Président : **Henri DOU**, CRRM, St Jérôme, Université Aix-Marseille
- 11H30-11H45 [Etude bibliométrique pour l'évaluation des programmes nationaux de recherche - difficultés de mise en œuvre et d'exploitation dans le cas de la recherche scientifique algérienne](#), V. LEVEILLE, H. ROSTAING, CRRM, Marseille.
- 11H45-12H00 [Implantation d'un système de veille stratégique sur Internet. Premiers retours d'expérience](#), C. LAFAYE, IAE, Univ. de Lyon 3.
- 12H00-12H30 [Relation entre le push adaptatif et l'optimisation des abonnements dans les centres de documentation](#), M. BOUGHANEM, B. DOUSSET, IRIT, Univ. Toulouse 3, A. LEFEVRE, Info Partners, Belgique.
- 12H30-13H00 [Diffusion et collecte de dossiers sensibles](#), P. MARET, P. RUBEL, LISI - INSA, Villeurbanne.

## Session 12 - Présentation d'outils de veille I (salle 2)

- Président : **Alain LEFEVRE**, Infopartners, Arlon
- 9h30-9h50 [Tétralogie Veille en réseau](#), IRIT/UPS Univ. Toulouse 3
- 9h50-10h10 [GéoEcd : géostratégie](#), IRIT/UPS Univ. Toulouse 3
- 10h10-10h30 [Knowledgegist, analyse et extraction sémantique](#), Invention Machine, Massy.
- 10h30-10h50 [Cobrain, moteur sémantique](#), Invention Machine, Massy



## Session 13 - Présentation d'outils de veille II

- Présidente : **Josiane MOTHE**, IRIT/UPS, Université de Toulouse 3
- 11H30-11H50 [Leximine](#), Société LexiQuest, Paris
- 11H50-12H10 [Lexiguide](#), Société LexiQuest, Paris
- 12H10-12H30 [Solution Fomation d'IMCS](#), CRRM, Marseille
- 12h30-13h00 [Produits d'Intelligence Process : SearchProcess Portal, SearchProcess Index, SearchProcess Pro](#), CRRM, Marseille



**Session 14 - Signaux faibles (salle 1)**

Président : **Jacques DUCLOY**, INIST, Nancy

- 15h00-15h15 L'utilisation d'outils logiciels statistiques pour l'analyse de signaux faibles à partir de corpus bibliographiques, B. DELECROIX, CESD, Univ. Marne la Vallée, Amiral P. DURTESTE, FRS,C. PAOLI, CESD, Univ. de Marne la Vallée.
- 15h15-15h30 IDELIANCE, logiciel de rupture pour l'intelligence économique ? J-M. BRUNEAU, INT, Evry.
- 15h30-16h00 Analyse bibliométrique des collaborations internationales de l'INRA, J-L. MULTON, G. LACOMBE, INRA, Paris / Antibes, B. DOUSSET, IRIT, Univ. Toulouse 3.
- 16h00-16h30 Veille stratégique orientée signaux faibles : concept et méthode d'identification, retours d'expérience, H. LESCA, ESA - CERAG, Univ. Grenoble 2.



**Session 15 - Veille dans les PME-PMI**

Président : **Humbert LESCA**, ESA - CERAG, Université de Grenoble 2

- 17h00-17h30 Modélisation de produits d'intelligence économique, T. ZID, M. SALLES-COLLETIS, Univ. Toulouse1.
- 17h30-17h45 De la veille à l'intelligence économique dans les PME : à l'origine, une autre question... M. BOUTARY, ESC, Toulouse.
- 17h45-18h00 Pme-Pmi et intelligence compétitive : les difficultés d'un mariage de raison, F. BULINGE, Univ. de Toulon et du Var.
- 18h00-18h15 A quoi sert la veille en entreprise ? Béatrice VACHER, EMAC, Albi.
- 18h15-18h30 La fertilisation de compétences locales : la création d'un pôle technologique ou l'application d'un projet de management local, M. LEBRETON, CRRM, Marseille.

**Session 16 - Présentation d'outils de veille II (salle 2)**

Présidente : **Jo LINK-PEZET**, URFIST, Université de Toulouse 1

- 15h00-15h20 Alceste version 4.6, société Image Toulouse
- 15h20-15h40 Dataview-Matrisme, CRRM, Marseille.
- 15h40-16h00 Regate, CRRM, Marseille.
- 16h00-16h20 Solution Extranet, IUFM Marseille.



**Session 17 - Présentation d'outils de veille IV**

Président : **Serge QUAZZOTTI**, Centre de veille technologique du Luxembourg

- 17h00-17h30 IRAIA, représentation de données économiques, IRIT/UPS, DIW
- 17h30-18h00 Ideliance, INT, Evry
- 18h00-18h30 Coevision, Société Coelis, Strasbourg

*Visite de Barcelone / suivie d'une soirée sur les Ramblas*



## Session 18 - Représentation de l'information

Président : **Christian LONGEVIALLE**, DGA, Paris

- 9h30-9h45 [Graph visualization and navigation as an interface to data exploration](#), M. DELEST, CNRS, Univ. de Bordeaux 1, B. Leblanc, ISPED, Univ. de Bordeaux 2, M. S. Marshall, CWI, Amsterdam, G. Melançon, CNRS, Univ. de Montpellier 2.
- 9h45-10h00 [Kolmogorov-Smirnov : critère robuste pour la segmentation](#), M. ASSERAF, ESIEA-Recherche, Laval
- 10h00-10h30 [Classification automatique de textes basée sur des hiérarchies de concepts](#), K. ENGLMEIER, DIW, Berlin, G. HUBERT, J. MOTHE, IRIT, Univ. Toulouse 3.
- 10h30-11h00 [Visualisation interactive pour la découverte de connaissances : GeoECD](#), S. KAROUACH, B. DOUSSET, IRIT, Univ. Toulouse 3.



## Session 19 - Gestion des profils utilisateurs

Président : **Bernard DOUSSET**, IRIT/UPS, Université de Toulouse 3

- 11H30-11H45 [Prise en compte du profil de l'utilisateur dans un Système d'Information Stratégique](#), A. DAVID, O. THIERY, LORIA, Nancy.
- 11H45-12H00 [Etude des besoins des veilleurs face aux changements dans la recherche et le traitement de l'information : vers une e-formation personnalisée](#), O. CHATER, G. WEIDENFELD, LABCIS, Univ. de Poitiers.
- 12H00-12H30 [Apprentissage incrémental dans un système de filtrage adaptatif](#), M. Tmar, IRIT, Toulouse.
- 12H30-13H00 [Profils d'usage dans le processus de recherche d'information](#), A. BENAMMAR, G. HUBERT, J. MOTHE, IRIT, Univ. Toulouse 3.



## Session 20 - Internet

Président : **Pere ESCORSA**, UPC/Iale Tecnologia, Barcelone

- 15h00-15h30 [WASTEMAN, serveur web d'aide pour le traitement et la valorisation des déchets industriels spéciaux](#), F.Z BENOUIHBA, MEDIASYS, Albi, M. ZELFANI, ENSIACET, Toulouse.
- 15h30-16h00 [Portail pour la navigation en ligne dans les analyses stratégiques](#), D. SOSSON, M. VASSARD, Info Partners, Belgique, B. DOUSSET, IRIT, Univ. Toulouse 3.
- 16h00-16h30 [Serveurs d'Investigation pour la Veille Scientifique et Technologique à l'INIST](#), J. DUCLOY, I. ARNAUD, C. CZYSZ, V. DEVAUX, P. HOUDRY, F. MAZUR, C. MOREL-PAIR, INIST, Nancy.



- 17h00-17h30** Séance de clôture
- 17h30-18h30** Réunion du comité scientifique

Ce bulletin d'inscription individuel doit être accompagné du règlement ou du bon de commande libellé à l'ordre de l'ADERMIP et envoyé au secrétariat du colloque, si possible avant le **15 septembre 2001\***, une facture vous sera adressée en retour.

N° de compte : Banque Courtois - **10268 / 02504 / 12719500200 / 49**



Nom ..... Prénom .....

Adresse professionnelle.....

Fonction .....

Tél ..... Fax ..... E-mail .....

Cochez les journées auxquelles vous assistez: 15/10  - 16/10  - 17/10  - 18/10  - 19/10  et entourez le tarif correspondant dans le tableau ci-dessous.

Les droits TTC des journées VSST'2001 sont fixés à (TVA 19,6% incluse) :

Journées	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Organismes privés	1794 FF / 273 €	3229 FF / 492 €	4306 FF / 656 €	5023 FF / 766 €	5382 FF / 820 €
Organismes publics	1196 FF / 182 €	2153 FF / 328 €	2870 FF / 438 €	3349 FF / 511 €	3588 FF / 547 €
Etudiants, Doctorants	598 FF / 91 €	1076 FF / 164 €	1435 FF / 219 €	1674 FF / 255 €	1794 FF / 273 €

\*Majorations : 10% après le 15/09/2001 et 20% après le 15/10/2001.

\*Annulation : retenue de 10% avant le 30/09/2001, pas de remboursement au delà.

Les inscriptions ne sont effectives qu'à réception du règlement (par chèque, carte bleue ou virement bancaire) ou du bon de commande. Ces droits d'inscription comprennent : l'entrée aux conférences, aux ateliers et à l'exposition, les actes du colloque, les repas de midi, les invitations aux cocktails et réceptions, les pauses-café, les transferts. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'ordre et le contenu du programme.

Des bons de réduction sur les lignes SNCF et Air France peuvent être mis à la disposition des participants.

Je souhaite recevoir un fichet congrès SNCF **oui**  **non**

Date

Signature

Je souhaite recevoir un fichet congrès Air France **oui**  **non**

# DÉTAIL DES TABLES RONDES

## Mardi 16 octobre

- Salle I :** Animatrice : S. BECQ-CHARRIER, Préveil, "*Jeux autour de la veille*"
- Salle II :** Animateur : H. SAMIER, Univ. d'Angers, "*La cinquième dimension de l'internet (cybertime, cyberenergy et cyberentropie)*"
- Salle III :** Animateur : B. DOUSSET, IRIT, "*La guerre de l'information*"
- Salle IV :** Animateur : C PAOLI, Univ. de Marne la vallée, "*Le coût, la qualité et la disponibilité de l'information*"

## Mercredi 17 octobre

- Salle I :** Animateur : O. JOUVE, Lexiquet, "*outils de veille et langage naturel*"
- Salle II :** Animateur : J DUCLOY, INIST, "*L'écologie de l'information*"
- Salle III :** Animatrice : M. SALLES-COLLETIS, Univ. Toulouse 1, "*L'essor de la veille dans les PME/PMI*"
- Salle IV :** Animateur : H. SAMIER, Univ. d'Angers, "*Les réseaux de veille*"

# PLAN DE BARCELONE

(Accès à l'UPC par le métro)



## Comité Scientifique

**Président: Pere ESCORSA**, UPC / Iale Tecnologia (Espagne)  
++34 937398169 / fax ++34 937398101  
*e-mail: escorsa.iale@mail.cinet.es*

**Claude CHRISMENT**, IRIT-SIG, Université de Toulouse 3  
**Maryse COLLETIS-SALLES**, Université de Toulouse 1  
**Taoufiq DKAKI**, IUT, Strasbourg  
**Michel DORBAN**, Université de Louvain la Neuve (Belgique)  
**Henri DOU**, CRRM, université d'Aix-Marseille  
**Bernard DOUSSET**, IRIT-SIG, Université de Toulouse 3  
**Jacques DUCLOY**, INIST, Nancy  
**Carlos E. ESCOBAR TOLEDO**, UNAM, (Mexique)  
**François JAKOBIAK**, EXISTRAT, St Genis Laval  
**Olivier JOUVE**, LexiQuest SA, Paris  
**Georges KUTTLEIN**, Ministère de la Défense, Paris  
**Alain LEFEVRE**, Infopartners, (Belgique)  
**Dominique LADIRAY**, EUROSTAT, (Luxembourg)  
**Humbert LESCA**, ESA, Grenoble  
**Jo LINK-PEZET**, URFIST, Toulouse  
**Christian LONGEVIALLE**, DGA, Paris  
**Claude MAHIEU**, L'Oréal, Aulnay-sous-Bois  
**François MARCOTORCHINO**, IBM, Paris  
**Ramón MASPONS**, Iale Tecnologia, Terrassa (Espagne)  
**Jean MESSEANT**, ARIST Midi Pyrénées, Blagnac  
**Nicolas MOINET**, Université de Poitiers  
**Julio MONTI**, Nestlé, Lausanne (Suisse)  
**Josiane MOTHE**, IRIT-SIG / IUFM, Toulouse  
**Hiroshi MOTODA**, Université d'Osaka (Japon)  
**Fionn MURTAGH**, Queen's University (Irlande)  
**Jian-Yun NIE**, Université de Montréal (Canada)  
**Eduardo OROZCO**, Biomundi-Idict (Cuba)  
**Clément PAOLI**, Université de Marne la Vallée  
**Serge QUAZZOTTI**, Centre de veille technologique, (Luxembourg)  
**Michel ROUX**, Faculté de Médecine, Marseille  
**Henry SAMIER**, Université d'Angers  
**Jacques VANPOUCKE**, DIEM UPS, université de Toulouse 3  
**Alessandro ZANASI**, IBM, Modène, (Italie)

Organisation: **Anne-Marie PESQUÉ** - DELTA VEILLE  
05.53.77.88.33 / **mobile** 06.87.01.67.35  
**fax** 05.53.77.88.34 / **e-mail** : [delta.veille@wanadoo.fr](mailto:delta.veille@wanadoo.fr)

## Mise à disposition de demande de brevet générique

Wanise B. G. BARROSO (\*), Luc QUONIAM (\*\*)  
[wanise@inpi.gov.br](mailto:wanise@inpi.gov.br) / [wanisebarroso@hotmail.com](mailto:wanisebarroso@hotmail.com), [quoniam@univ-tln.fr](mailto:quoniam@univ-tln.fr) /  
[quoniam@cendotec.org.br](mailto:quoniam@cendotec.org.br)

(\*) INPI, Instituto Nacional da Propriedade Industrial -  
 Praça Mauá, 7 - sala 1301, Praça Mauá - Centro - CEP 20081-240 - Rio de Janeiro - RJ - Brasil  
 Tel.: 55 21 2206-3313 / 55 21 2481-4669 - Fax: 55 21 2481-1538  
 (\*\*) CENDOTEC, CENTRO Franco - Brasileiro de DOCUMENTAÇÃO Técnica e Científica  
 Avenida Paulista, 1842 - 14º andar - Cetenco Plaza - Torre Norte - CEP 01310-200 - São Paulo - SP -  
 Brasil - Tel.: 55 11 284-5128 / 55 11 284-1839 / 55 11 284-8114 - Fax: 55 11 284-3417

### Mot-clés:

Brevet, domaine public, mise à disposition, CD-Rom, internet, générique, outils, PME, PMI, petites et moyennes entreprises, *status*

### Keywords:

Patent, public domain, available, CD-Rom, internet, generic, tools, small or medium-sized enterprise, SME, *status*

### Palabras claves:

Patente, dominio público, disponible, CD-Rom, internet, genérico, herramientas, pequeña y mediana empresa, PyME, *status*

## Résumé

Ce travail décrit la procédure et la stratégie pour élaborer une base de données constituée de brevets génériques pour être utilisée comme outil efficace dans les recherches et développement des petites et moyennes entreprises, centres de recherches, universités, agence de promotion et utilisateurs de système de brevet, qui peuvent avoir besoin des informations sur le *statu* du document de brevet et aussi pour prendre une décision pour le développement de produit et des processus compétitifs.

Pour l'élaboration de cette base de documents de brevets nous avons travaillé avec 245.225 documents.

Dans la collecte des données nous utilisons le *statu* des documents de brevet, celui adopté par l'INPI, avec la base de lois et normes brésiliennes qui identifient quand un certain document est considéré du domaine public.

Afin de nous montrons la pertinence du travail en élaborant des tables comparatives, où sont décrits les nombres de demande de brevet (de la base de brevets d'utilisation exclusive des employés de l'INPI) déposés depuis 1971 jusqu'à présent, qui ont servi à fournir les données du travail et les documents de brevet relevant du domaine public, comme: brevets avec temps de validité fini, demandes de brevet non accordées et demandes de brevet classées.

## 1 Vision Nationale et Mondiale

Dans les dernières années, l'industrie est en train de présenter un grand progrès technologique qui donne origine à de nouveaux produits, processus et dispositifs, ainsi, le nombre de dépôt de demandes de brevet augmente tant au Brésil comme dans le monde entier. La protection de l'invention, à travers le brevet, devient essentielle dans les pays qui ont des possibilités de commercialisation de technologie, car nous nous trouvons dans un monde globalisé et compétitif, et, au cas où un brevet ne serait pas demandé, l'invention pourra être copiée par des entreprises concurrentes qui agissent dans le même domaine technologique sans payer des *royalties* pour l'entreprise originaire de l'invention. Cependant, nonobstant une demande de brevet déposée, il y a de nombreuses possibilités pour que l'invention ne soit pas protégée : le délai de validité du brevet énoncé peut avoir expiré ou la demande du brevet déposé ne pas avoir été considérée passible de protection de brevetabilité dans le pays de dépôt, car ils sont sujet aux normes et règlements stipulés dans la loi. Ainsi, quand le document de brevet n'est plus protégé, pour quelque prescription légale, des tiers intéressés par cette technologie peuvent l'utiliser librement, sans qu'ils soient en train d'enfreindre les règlements stipulés dans la loi. Nous voudrions insister sur le fait que quand nous nous rapportons au document de brevet nous considérons en même temps la demande de brevet déposée comme le brevet accordé au regard de la demande pour un bureau de brevets, dans le présent cas l'INPI brésilien. De plus, bien que le Brésil accorde des brevets d'Invention (PI) et des Modèles d'Utilité (MU) dans cette recherche nous avons considéré seulement les brevets d'Invention (PI).

Dans le présent travail nous n'avons pas considéré les « TRIPS » (Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights) car il y a encore beaucoup de polémiques et de difficultés juridiques qui méritent d'être abordés séparément.

Ainsi, le travail a consisté à la vérification de l'appartenance des documents brevet au domaine public, c'est-à-dire, si des tiers peuvent librement utiliser, copier, fabriquer, mettre en circulation ou commercialiser la matière contenue dans ce document. Il y a plusieurs possibilités pour qu'un document de brevet puisse passer dans le domaine public, les trois qui présentent la plus grande incidence sont :

- L'expiration du délai de validité du brevet;
- Le non-accord d'une demande de brevet pour ne pas respecter les conditions légales (nouveau, activité inventive et application industrielle)
- Le classement de la demande de brevet pour ne pas respecter les conditions légales.

Par ailleurs, du point de vue économique, les petites et moyennes entreprises, PME, sont d'une grande importance pour le pays, et présentent une croissance chaque fois plus grande face durant ces dernières années. Le gouvernement fédéral et les agences de promotion lancent beaucoup de programmes de stimulation aux PME, tels que :

- Fundo de Integração Universidade-Empresa (Fond d'Intégration Université-Entreprise) [xxxii] plus connu comme Fond Vert-Jaune, est une proposition du gouvernement brésilien pour stimuler le développement de technologies pour l'industrie nationale.
- PNPE - Programme Nouveaux Pôles d'Exportation - [xxxiii] sous la responsabilité du Secrétariat du Commerce Extérieur - SECEX - stimule et aide le plus grand nombre possible de petites et moyennes entreprises à entrer dans des activités d'exportation.

Le SEBRAE - Service Brésilien de Aide aux Micros et Petites Entreprises, à partir de son Plan stratégique 1999-2000, a défini un ample et moderne ensemble d'initiatives qui visent à doter les micro et petites entreprises des meilleures conditions possibles pour une évolution soutenue, c'est-à-dire, avec un équilibre économique, social et écologique.

Parmi les organes qui présentent beaucoup de programmes de support aux PME nous pouvons remarquer que l'INPI - Institut National de la Propriété Industrielle, lié au MDIC, a la compétence pour créer, dans la sphère nationale, les normes qui régulent la propriété industrielle et le transfert de technologie. En envisageant l'intérêt social et le développement technologique du pays, il a aussi la compétence pour diffuser l'information brevet, car il y a dans ses archives environ 20 millions de documents brevet du monde entier. L'INPI depuis quelques années a développé certains programmes d'initiative envers les PME, par exemple, PROMOPAT [xxxiv] - Programme de Promotion aux dépôts de Brevets - permettant qu'une équipe de techniciens de l'INPI agisse directement dans les

entreprises, en vue d'identifier les inventions et incite à avoir une protection légale; PROFINT [xxxv] - Programme de Fourniture Automatique d'Information - où l'INPI envoie, régulièrement, aux entreprises contractantes, via Internet ou en papier, des informations contenues dans les brevets du monde entier sur des sujets sélectionnés; projet qui a une grande répercussion auprès des PME. Ainsi, à travers la mise à disposition de la base de données constituée de documents brevets génériques l'INPI a l'intention de contribuer encore une fois au développement et à la stabilité des PME.

Analysant l'intérêt des autres pays à divulguer les documents de brevet génériques nous constatons que le Bureau de Brevet des États Unis à travers son Web site [xxxvi], actuellement, ne met pas à disposition la consultation des brevets expirés à cause du non-paiement de la taxe de manutention du brevet. Pour la vérification de ce *status* il est nécessaire de téléphoner ou d'envoyer un e-mail au secteur responsable pour avoir accès à cette information. Pourtant, les brevets génériques du domaine pharmaceutique sont disponibles dans le "Orange Book" [xxxvii] de la FDA (Food Drug Administration), organe américain qui régleme les produits pharmaceutiques et alimentaires.

Le Bureau de Brevet et Marques Espagnol - OEPM - Met à disposition, à travers la base de données SITADEx [xxxviii] les informations sur la situation juridique des demandes de brevet postérieures à 1979 et aux brevets d'invention de 1964 à 1979 qui sont encore en vigueur. La consultation de la base SITADEx n'est possible qu'à travers le numéro de la demande du brevet ou publication de la demande et l'accès est possible de trois manières: on-line, terminaux de l'OEPM ouverts au public et à travers des demandes au Bureau de diffusion de l'OEPM.

À travers l'*Online European Patent Register-Information* [xxxix] l'Officine de Brevets Européens -OEB- met à disposition l'information détaillée sur les demandes de brevet européens et les euro-PCT, ce système fournit les données bibliographiques comme titre de l'invention, classification, dates de la publication, nom et adresse des demandeur, inventeur, procureurs et la dernière information sur le *status* du procédé de brevetabilité de la demande.

Au Japon, les PME constituent environ 99% du total des entreprises, cependant, bien qu'inclues dans un système globalisé et compétitif, elles ne font que peu de R&D, possèdent ni force de travail ni conditions pour déposer des demandes de brevet pour protéger les technologies développées [xxx]. De manière à encourager l'invention technologique dans les PME le Bureau de Brevets japonais a créé le programme "Promotion Policy for Patent Distribution" [xxxi] qui envisage la création d'un marché pour l'achat et la vente de brevets qui ne sont pas utilisés de façon à encourager la distribution de brevets et la création de nouvelles industries, afin de stimuler les activités économiques du pays.

## 2 Document de brevet générique

Divers pays se sont réunis avec la finalité d'harmoniser, à travers des accords et traités internationaux, la protection par rapport à la Propriété Industrielle, car, actuellement, celle-ci n'est pas vue à peine sous l'aspect de la protection mais, surtout sous l'aspect de la commercialisation et comme information technologique. Dans ce sens, il faut remarquer que le brevet est considéré comme un des indicateurs les plus efficaces pour mesurer la croissance d'un domaine technologique déterminé [xxxi]. L'harmonisation de la Propriété Industrielle est obtenue à peine sur ses points basiques, où il y a un consensus entre les pays, car chacun d'eux continue à posséder sa propre législation face aux intérêts politique, économique, commerciaux et sociaux qui sont différents d'un pays à l'autre. Nous observons aussi que la procédure d'une demande de brevet ainsi que le délai de validité du brevet est différent pour chaque office de brevets car chaque pays adopte une législation différente, emploie des critères différents d'analyse et plusieurs équipements d'automatisation (upgrade ou non).

Les critères mondiaux principaux [xxxi] qui déterminent si un document de brevet est considéré de domaine public sont :

- Délai de validité du brevet
- Manque de paiement de la taxe annuelle du document de brevet
- Décision de non accord (cette décision ne s'appliquait pas au États Unis car ils ne publiaient pas les demandes de brevet non accordées, cependant, ce dispositif vaut depuis le 15 mars 2001, [xxxii] quand les américains ont publié toutes les demandes de brevet déposées).

Au Brésil, quand un usager a besoin de savoir si une demande de brevet déterminée se transforme en brevet ou si la protection de la demande de brevet déterminée a été refusé, ou si le brevet accordé est

encore en vigueur, il devra demander à la Direction des Brevets - DIRPA/INPI, au moyen du Certificat de Marche de Procédure [1997], la situation (*status*) du document de brevet, procédure lente et bureaucratique.

En 14 mai 1997, entre en vigueur au Brésil la Loi de la Propriété Industrielle (LPI) n.º 9.279 [1997]. Ainsi, nous considérons qu'un objet technologique décrit dans un document de brevet se trouve en domaine public au Brésil quand il correspond à certains articles de cette loi et ainsi, la matière décrite dans ces documents devient disponible pour un usage libre par quelqu'un.

Nous considérons qu'une technologie décrite dans un document brevet se trouve en domaine public au Brésil quand il se trouve dans l'une des conditions ci-dessous, stipulée dans les articles de la LPI 9.279.

## 2.1 L'extinction du brevet

### 2.1.1 Brevet avec l'expiration du délai de validité

D'après la LPI 9.279, en vigueur, le délai de validité pour le brevet d'invention est de 20 (vingt) ans à partir de la date du dépôt (Article 40), cependant, selon le CPI (Code de la Propriété Industrielle) 5.772 [1996], qui a été en vigueur jusqu'à 14/05/97, ce délai était de 15 (quinze) ans (Article 24). Donc, pour l'analyse de documents de brevet en domaine public réalisé ici, nous avons considéré les deux délais (20 et 15 ans) car les documents considérés se trouvent tant sous l'égide de la Loi 9.279 que du CPI 5.772.

### 2.1.2 La renonciation du brevet pour son titulaire

La renonciation au brevet par son titulaire n'est admise que sans préjudice des droits de tiers (Article 79 de la Loi 9.279).

### 2.1.3 La déchéance du brevet

Le brevet est nul d'office ou par demande de n'importe qui ayant intérêt légitime, si, deux ans après la première licence compulsive, ce délai n'est pas suffisant pour prévenir ou réparer l'abus ou désuétude, sauf motifs justifiables; ou, à la date de demande de déchéance ou de l'instauration d'office du procès respectif, l'exploitation du respectif brevet n'est pas commencée (Article 80 de la Loi 9.279).

### 2.1.4 Par manque de paiement de la taxe annuelle

Le titulaire aura son brevet éteint pour non paiement de la taxe annuelle, que tout détenteur de brevet est tenu de payer, à partir du commencement de la troisième année de la date du dépôt (Article 84 à 86 de la Loi 9.279).

## 2.2 Par manque de constitution et maintenance de procureur au Brésil pour personne domiciliée à l'étranger

Si le titulaire du brevet domicilié à l'étranger ne maintient pas un procureur dûment, qualifié et domicilié au Brésil ayant pouvoirs pour le représenter administrativement et judiciairement, le brevet sera considéré éteint et son objet deviendra de domaine public.

### 2.2.1 Brevets nuls

Le brevet accordé contrairement aux dispositions de la LPI est considéré nul, et ses effets seront produits à partir du dépôt de la demande.

## 2.3 Extinction de la demande du brevet

### 2.3.1 Demandes de brevet non accordées

Ensuite, nous présentons plusieurs raisons par lesquelles les demandes de brevet ne sont pas accordées:

Quand l'invention ne satisfait pas les conditions de brevetabilité, c'est-à-dire, Nouveauté, Activité Inventive et Application Industrielle (Article 8º de la LPI 9.279). Si une demande de brevet n'est pas accordé pour manque de nouveauté ou activité inventive, on doit faire attention de n'être pas en train de dépasser les droits de tiers, car il peut avoir été cité comme antériorité un brevet brésilien encore en vigueur, et donc, même si la demande de brevet entre en domaine public, la matière décrite dans celle-ci ne l'est pas car elle se trouve protégée par un brevet brésilien antérieur.

Quand la demande de brevet ne traite pas d'une invention, par exemple, découvertes, théories scientifiques et méthodes mathématiques; concepts purement abstraits; schémas, plans, principes ou méthodes commerciales, comptables, financières, éducatives, publicitaires, de tirage au sort ou supervision; les oeuvres littéraires, architectoniques, artistiques et scientifiques ou toute création esthétique; programmes d'ordinateur, en eux-mêmes; présentation d'informations; règles du jeu; techniques et méthodes opératoires ou chirurgicales, ainsi que méthodes thérapeutiques ou de diagnostic, pour application au corps humain ou animal; et, le tout ou partie des êtres vivants naturels et matériels biologiques trouvés dans la nature, ou même isolés de la nature, y compris le génome et gennoplasma de tout être vivant et les procès biologiques naturels (Article 10º de la LPI 9.279).

Quand l'invention est contraire à la morale, aux bonnes coutumes et à la sécurité, à l'ordre et à la santé publique; quand il traite de substances, matières, mélanges, éléments ou produits de toute espèce, ainsi que de la modification de leurs propriétés physique-chimiques et les procédés d'obtention ou modification, lorsque résultants de transformation du noyau atomique; et, quand l'invention traite de tout ou part des êtres vivants, à l'exception des micro-organismes trans-géniques satisfaisant les trois conditions du brevet - nouveauté, activité inventive et application industrielle - prévues à l'article 8º et qui ne soient pas simple découvert (Article 18º de la LPI 9.279).

Quand l'invention ne pas être décrite l'objet de façon claire et suffisante, à fin de rendre possible sa réalisation par un technicien du domaine (Article 24º de la LPI 9.279).

Quand la demande de brevet encore en cours à cause du Code 5.772 éteint en vigueur et traite de substances, matières ou produits obtenus par moyen de procès chimique et les substances, matières, mélanges ou produits alimentaires, chimiques-pharmaceutiques et médicaments de toute espèce, ainsi que les procès d'obtention ou modification (Article 229º de la LPI 9.279).

### 2.3.2 Demandes de brevet archivées

La demande de brevet est réputée classée par manque de:

- Réponse de l'exigence technique (délai de 90 jours à partir de la date de publication dans RPI) (Article 36 de la LPI 9.279).
- Sollicitation de l'examen de demande (délai de 36 mois à partir de la date de dépôt au Brésil, se trouvent dans ce cas environ 30% des demandes déposées) (Article 33 de la LPI 9.279).
- Paiement de la taxe annuelle de la demande de brevet (Article 86 de la LPI 9.279).
- Accomplir des exigences formelles (Article 34 de la LPI 9.279).

## 3 Demandes de brevet déposées au Brésil

Nous présentons, dans le graphique 1 la quantité de dépôt de demandes de brevet effectuées au Brésil dans les 30 dernières années (de 1971 à 2001), pour que nous puissions, par la suite, comparer avec les documents de brevet qui se trouvent en domaine public.

La quantité de demandes déposée dans les ans 70 augmente, et le nombre de demandes total déposé à cette date est de 49.388 demandes. Tous les documents de cette décennie sont considérés de domaine public car si tous avaient été brevetés, ces brevets seraient éteints, car accordés selon le CPI 5.772, ils auraient un délai de validité de 15 ans, ainsi, considérant les demandes qui ont été déposées dans la dernière année des années 70, c'est-à-dire, en 1979, les brevets seraient éteints en 1995. Nous pourrions penser que la matière décrite dans ces documents traite de technologies dépassées car datant de 20 à 30 ans, mais, en réalité, nous devons les analyser avec précaution, car, dans beaucoup de cas, principalement dans les sujets pharmaceutique et mécanique, elle peut encore servir pour des équipements accessibles et disponibles pour les petites et moyennes entreprises.

Dans la décennie de 80 nous voyons qu'il y a eu un équilibre dans l'évolution technologique car la quantité de dépôts de demandes de brevet est restée constante. Les demandes déposées de 1980 à 1985

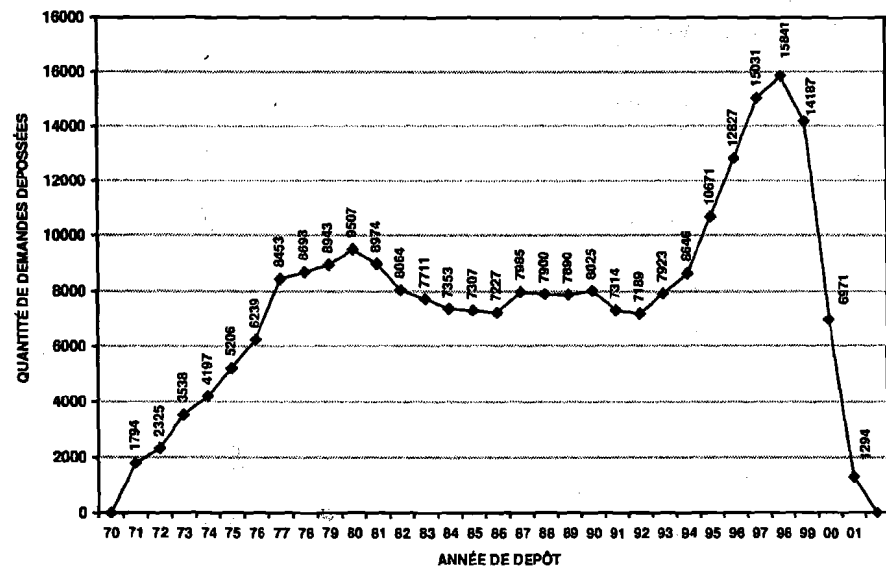
sont considérées génériques, en principe, car le délai de validité des brevets dans les dernières années de cette période, c'est-à-dire, 1985, ont expiré dans l'année 2000, car accordées avec le délai de validité de 15 ans, car ils sont sous l'égide du CPI 5.772.

En ce qui concerne les brevets dont les demandes ont été déposées de 1986 à 1989 où la concession du brevet était antérieure à la publication de la LPI 9,279, il reste environ de 1 à 4 années pour expirer la validité établie dans le CPI 5.772.

Les brevets accordés à partir de la décennie 90, se trouvant sous l'égide de deux législations différentes, et pour cela, le délai de validité des brevets est également distinct, c'est-à-dire:

- Demande de brevet déposée entre le 01 janvier 1990 et le 14 mai 1997 - le délai de validité de brevet est de 15 ans, si l'examen a été conclu avant le 14 mai 1997, et de 20 ans si l'examen a été conclu après cette date
- Demande de brevet déposée après le 15 mai 1997 jusqu'à présent - le délai de validité de brevet est devenu de 20 ans.

Nous voyons qu'à partir de l'année 1995, année où on espérait que la nouvelle loi serait approuvée, accordant les brevets de produits chimiques et pharmaceutiques, le nombre de demandes de brevet a commencé à augmenter et cette quantité a presque doublé dans les dernières années, mais cette augmentation est aussi due à la conscience et constatation de l'importance par rapport à la propriété industrielle pour les industries nationales.



Graphique 1 - Demandes de brevet déposées depuis 1971 jusqu'à 2001

Sur le graphique 1 nous observons qu'il y a une diminution des demandes aux années de 1999, 2000 et 2001 car toutes les demandes de brevet déposées n'ont pas été indexées, d'ailleurs, les demandes déposées à travers la procédure PCT (Traité de coopération de brevet) [OMPI] ne sont pas entrées dans la phase nationale au Brésil. Et par rapport à l'année de 2001 celle-ci n'a pas encore été close.

Nous pouvons voir que des 49,388 documents déposés dans la décennie de 70 et environ la moitié (48.916) des documents de la décennie 80, c'est-à-dire, un total de 98.304 se trouve en domaine public du à l'expiration du délai de validité du brevet, donc, environ 40,08 % des demandes déposées dans les dernières 30 années traitent des brevets génériques.

Periode	Quantité
1971 à 1979	49.388
1980 à 1989	79.918
1990 à 1999	107.654
2000 et 2001	8.265
Total	245.225

Table 1 - Total de demandes de brevet déposées dans la période de 1970 à 2001

#### 4 Documents de brevet de domaine public

Nous considérons dans ce travail tous les documents archivés dans la base de données interne de l'INPI, appelée SINPI, disponible aux seuls employés de l'INPI. Elle possède des documents de 1971 à aujourd'hui. A partir de maintenant, les quantités de demandes rapportées ne se traitent que de demandes de brevet d'invention (PI). Plus tard nous comptons rajouter les documents se référant aux modèles d'Utilité (MU), car dans certains cas, ils traitent de technologie plus accessible pour la petite et moyenne entreprise.

Dans la table 2, nous montrons que tous les documents de brevet des années 70 se trouvent en domaine public car le délai de validité du brevet se trouve éteint, c'est-à-dire, les documents de brevet de cette période possèdent un âge de 21 à 30 ans, et, comme la validité du brevet dans cette période était de 15 ans, ces documents sont disponibles aux entreprises intéressées.

Année	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	Total	%
Quantité de demandes déposées	1.794	2.325	3.538	4.197	5.206	6.239	8.453	8.693	8.943	49.388	x
Extinction du délai de validité	1.794	2.325	3.538	4.197	5.206	6.239	8.453	8.693	8.943	49.388	100

Table 2 - Demandes de brevet déposées et éteints dans décennie 70, documents avec technologie de 21 à 30 ans

Nous montrons dans les tables 3 et 4, la quantité de demandes déposées par année de dépôt, de demandes accordés (9.1) et des documents de brevet qui sont en domaine public qui présentent une

An	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Total
Quantité de demandes déposées	9.507	8.974	8.064	7.711	7.353	7.307	7.227	7.985	7.900	7.890	79.918
D	8.6	-	-	-	-	-	5	23	64	170	-
E	9.2	-	-	-	-	-	0,07%	0,29%	0,81%	2,15%	-
M	11.1	-	-	-	-	-	534	562	365	311	-
A	11.1	-	-	-	-	-	7,39%	7,03%	4,62%	3,94%	-
N	11.2	-	-	-	-	-	1.573	1.935	1.880	1.963	-
D	11.2	-	-	-	-	-	21,75%	24,23%	23,80%	24,88%	-
E	Domaine public	-	-	-	-	-	861	961	861	731	-
		-	-	-	-	-	11,91%	12,03%	10,90%	9,24%	-
B	9.1	-	-	-	-	-	2.973	3.481	3.170	3.175	-
R	9.1	-	-	-	-	-	41,14%	43,59%	40,13%	40,24%	-
E	9.1	-	-	-	-	-	3.405	3.456	3.412	3.408	13.681
V	Extinction du brevet	9.507	8.974	8.064	7.711	7.353	7.307	-	-	-	48.916
E	T	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	-	-	61,21%

Table 3 - Demandes de brevet déposées et éteint dans les années 80, documents avec technologie de 11 à 20 ans



plus grande incidence, c'est-à-dire, ceux représentés pour les codes décrits ci-dessous, publiées dans le RPI - Revue de la Propriété Industrielle:

- 8.6 - Demande de brevet classée dû au manque de paiement de l'annuité
- 9.2 - Demande de brevet non accordée
- 11.1 - Demande de brevet classée pour manque de requête de demande d'examen
- 11.2 - Demande de brevet classée car le déposant ne s'est pas manifesté sur l'exigence formulée

Dans la table 3 nous vérifions que les demandes de brevet déposées entre 1980 et 1985 se trouvent en domaine public car le brevet est éteint puisque le délai de validité du brevet est atteint, concernant la décennie 80, elle constitue environ 61,21% des documents en domaine public dans cette période. Par rapport aux demandes de brevet en domaine public, nous observons que les demandes non accordées (9.2) oscillent de 4% à 7,40% , les demandes classées dû à la manque de requête d'annuité (11.1) sont de 22% à 25%, ceux classées pour manque de manifestation du déposant face à l'exigence formulée (11.2) sont de l'ordre de 9% à 12% et celles classées dues au manque de paiement de l'annuité (8.6) 0,07% à 2%. Le tableau 3 nous montre que le pourcentage de demande de brevet en domaine publique varie de 40% à 44% et de brevets accordés est de 43% à 47%, donc, la proportion de demande de domaine public correspond à la même quantité que les brevets accordés, démontrant qu' environ 40% du total des demandes de brevet déposées sont devenues de domaine publique car le brevet n'a pas été accordée.

Les demandes de la période de 1990 à 1999 sont encore dans la phase d'examen, car les corps technicien de l'INPI est en train d'examiner les demandes de brevet de 1995 à 1998. Cependant, nous vérifions, dans la table 4, que la quantité de demandes de brevet non accordées (9.2) a varié de 5 à 10%. La quantité de demandes non accordées (9.2) à partir de 1997 doit diminuer, car une nouvelle loi de la propriété industrielle a commencé à entrer en vigueur, où sont accordés des brevets pour produits chimiques, pharmaceutiques et d'alimentation. Le pourcentage pour les demandes classées en raison du manque de la pétition de la demande d'examen (11.1) a varié de 12,5% à 31% et celles classées pour manque de manifestation du déposant face à l'exigence formulée (11.2) est de 6% à 11%. Cependant, la proportion de demandes de brevet en domaine public (32% à 51%) continue à être presque la même par rapport aux brevets accordés (9.1) (40% à 43%).

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	total
<b>demande déposées</b>	8.025	7.314	7.189	7.923	8.646	10.671	12.827	15.031	15.841	14.187	107.654
<b>D 8.6</b>	313 3,9%	460 6,29%	242 3,37%	36 0,46%	20 0,23%	11 0,10%	2 0,02%	-	-	-	-
<b>E 9.2</b>	413 5,15%	561 7,67%	708 9,85%	742 9,36%	761 8,80%	203 1,90%	3 0,02%	6 0,04%	1 0,006%	-	-
<b>M 11.1</b>	2.464 30,70%	2.025 27,68%	1.427 19,84%	999 12,61%	1.825 21,10%	2.576 24,14%	6 0,05%	-	-	-	-
<b>N 11.2</b>	634 7,90%	697 9,53%	784 10,91%	756 9,54%	566 6,56%	179 1,68%	39 0,30%	4 0,03%	-	-	-
<b>E Domaine public</b>	3.824 47,65%	3.743 51,17%	3.161 43,97%	2.533 31,97%	3.172 36,69%	2.969 27,82%	50 0,39%	10 0,07%	1 0,06%	-	-
<b>B 9.1</b>	3.261 40,63%	2.918 39,90%	3.038 42,26%	3.251 41,03%	3.487 40,33%	2.655 24,88%	1.596 12,44%	286 1,97%	4 0,025%	1 0,007%	20.497
<b>E</b>											
<b>V Extinction du brevet</b>											
<b>E</b>											
<b>T</b>											

Table 4 - Demandes de brevet déposées et éteint dans les années 90, documents avec technologie de 1 à 10 ans

Les demandes de brevet déposées dans les années 2000 et 2001, montrées dans la table 5, traitent de technologie récente, donc, en dehors du fait de se trouver encore confidentielle, il fait au moins 3 ans

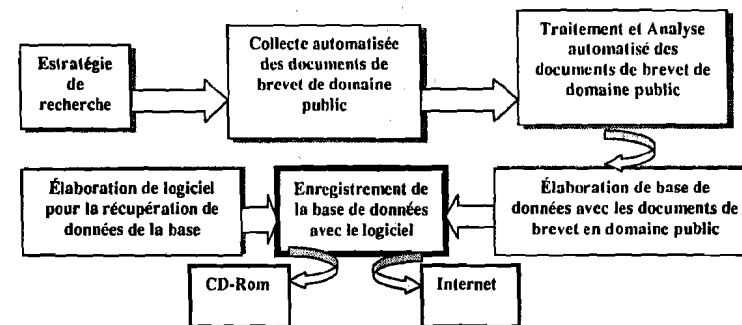
pour évaluer si ces technologies sont considérées de domaine public et les situations qui les mèneraient à ce statut, seraient la non-pétition de la demande d'examen ou le manque de paiement de l'annuité.

Année	2000	2001	Total
Quantité	6.971	1.294	8.265

Table 5 - Demandes de brevet déposées dans les années 2000 et 2001

## 5 Mise à disposition de brevet générique

Pour l'élaboration de cette base de données de documents brevets en domaine public nous avons travaillé avec 245.225 documents, donc c'est seulement à travers une collecte, un traitement et une analyse automatisée des données que les résultats présentés ont pu être obtenus. Pour mettre à disposition tous les documents de domaine public nous avons élaboré une stratégie de recherche pour récupérer tous les documents qui sont dans la définition de ce qu'est un brevet générique, c'est-à-dire ceux qui ont été définis dans le paragraphe 2. La suite du travail consistera à former la base de données de ces documents, en utilisant un logiciel offrant plusieurs alternatives de stratégie de recherche avec le but de récupérer les documents génériques d'intérêt. La base de données ainsi que le logiciel devraient être enregistrée mise à disposition sous forme de CD-Rom ou par Internet de manière que les PME, les universités et les utilisateurs puissent consulter les données dans n'importe quel équipement disponible.



## 6 Conclusion

Avec l'élaboration du tableau 6 nous observons que les demandes de brevet de domaine public au Brésil pour brevet non accordé, dans la période de 1986 à 1995, atteint environ 32% à 50% des demandes de brevet déposées. Les documents de brevet en domaine public constituent une information d'importance extrême qui pourrait se révéler stratégique pour les petites et moyennes entreprises aussi bien que pour le pays.

Âge des demandes de brevet (années)	Total brevet déposées	Total de documents en domaine public	% documents en domaine public
11 à 14 (1986 à 1989)	31.002	12.799	41,28%
9 à 10 (1990 à 1991)	15.339	7.567	49,33%
7 à 8 (1992 à 1993)	15.112	5.695	37,68%
5 à 6 (1994 à 1995)	19.317	6.141	31,79%
3 à 4 (1996 à 1997)	27.858	60	0,22%

Table 6 - Demandes de brevets déposées et pourcentage de documents que se trouvent en domaine publique fonction de l'âge du document.

Avec ce travail nous avons l'intention de rendre accessible un progrès technologique dans les PME et avec cela apporter un gain économique pour le pays, car dans la base de données sont disponibles

environ 130.566 (53,24%) documents de brevet d'invention générique portant sur tous les sujets technologiques parmi les 2.5225 documents de brevet déposés auprès de l'INPI brésilien. Après élaboration de cette base nous pensons la mettre à disposition dans les établissements d'incitation aux PME afin de faciliter son accessibilité à celles qui présentent peu de ressources mais qui ont besoin d'information.

## Bibliographie

- [267.] LOPES, José Leite; CARVALHO, Joaquim Francisco de *Tecnologia e Universidade Pública* [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.ciencia.pro.br/users/erasmo/Aauniversidade.htm>> Fichier capturé en 03 nov. 01.
- [268.] INSTRUMENTOS de apoio ao setor produtivo [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.desenvolvimento.gov.br/publica/sdp/guia.html>> Fichier capturé en 30 jui 01. p.32.
- [269.] Id, Ibid. p.40
- [270.] Id, Ibid. p.40
- [271.] UNITED STATES, USPTO - United States Patent and Trademark Office: Expired patents for failure to pay maintenance fees [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.uspto.gov/expwd/expform.htm>> Fichier capturé en 26 jui 01.
- [272.] ORANGE Book Cumulative Supplement. Patent and Exclusivity Information Addendum: Patente and Exclusivity Lists [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.fda.gov/cder/orange/supplement/cspreface.htm>> Fichier capturé en 26 jui 01.
- [273.] ESPAÑA, OEPM - Oficina Española de Patentes y Marcas, SITADEx [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.oepm.es/internet/servicios/c51.htm>> Fichier capturé en 26 jui 01.
- [274.] EUROPE, EPO - European Patent Office, ONLINE EUROPEAN PATENT REGISTER INFORMATION [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.european-patent-office.org/epidos/epr.htm>> Fichier capturé en 26 jui 01.
- [275.] NAKAYAMA, Tokio *The use and exploitation of research and development by small and medium-sized enterprises in Japan*. In: Wipo regional workshop on the role of intellectual property in promoting commercialization of public sector and university research results, Brasília, Brasil, 7 - 8 dec 1999.
- [276.] Id, Ibid.
- [277.] MACEDO DOS SANTOS, R. N., *A Propriedade industrial como ferramenta de competitividade tecnológica*. TECBAHIA R. Baiana Tecnol., Camaçari, v.12, n.1, jan./avr. 1997.
- [278.] MACEDO, Maria Fernanda Gonçalves. *Patentes, Pesquisa & Desenvolvimento: um manual de propriedade industrial*. Maria Fernanda Gonçalves e A. L. FIGUEIRA BARBOSA. - Rio de Janeiro: Fiocruz, 2000. 164p., tab.
- [279.] UNITED STATES, USPTO - United States Patent and Trademark Office, Patent full-text and full-page image databases, [en ligne] Disponible dans l'Internet via <<http://www.uspto.gov/patft/index.html>> Fichier capturé en 26 jui 01.
- [280.] BRASIL, INPI - Instituto Nacional da Propriedade Industrial, [en ligne] Disponible dans l'Internet via <[http://www.inpi.gov.br/patente/conteudo/servicos\\_complementares.htm#servicos1](http://www.inpi.gov.br/patente/conteudo/servicos_complementares.htm#servicos1)> Fichier capturé en 26 jui 01.
- [281.] BRASIL, LEI n.º 9.279 de 14 maio de 1996. Regula direitos e obrigações relativos à Propriedade Industrial. [Brasília], 1996.
- [282.] BRASIL, CÓDIGO n.º 5.772 de 21 dezembro de 1971. Institui o novo Código da Propriedade Industrial, e dá outras providências. [Brasília], 1971.
- [283.] ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DA PROPRIEDADE INTELECTUAL (OMPI). *Tratado de Cooperação em Matéria de Patentes (PCT): Regulamento de Execução: Modificações do Regulamento de Execuções*. Genebra, 1993.